



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

CONVOCATION DU 5 MARS 2018

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15 + 2 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	
	Conseillers :	Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Philippe PAPILLON M. Eric TROCHON Mme Isabelle GELINEAU	M. Sylvère GIRAULT Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER M. Régis PASQUIER	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Chantal PASQUIER
ABSENTS		M. Gérard AMESLON	donne procuration à	Mme Anne-Marie DELOUBES
EXCUSÉS :		Mme Geneviève COURONNE	donne procuration à	Mme Chantal PASQUIER
ABSENT :		M. Christian MONCHÂTRE		

Est élue secrétaire de séance : Mme Isabelle GELINEAU

Le Maire informe les conseillers municipaux de la démission de Mme Allison BOISLORET de son mandat de conseillère municipale à compter de ce jour.

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 5 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour conformément au mail envoyé aux conseillers municipaux le 06/03/2018 :

➤ Point à ajouter à l'ordre du jour :

* Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien - Avis du Conseil Municipal sur :

- Modification statutaire
- Adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe
- Adhésion au Syndicat Mixte du Pays du Mans pour le SCOT et le PCAET

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. GIRAULT : Passages piétons, Fossés
- Mme ASSE-ROTTIER : Décorations de Noël, Information sur le Perche Sarthois
- M. PASQUIER : Fossé route de la Janverie

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Chantier Ecoles 2018-2019

Après que l'entreprise Plais-Daguenet ait installé les modules de la base de vie en bordure de la rue du Jeu de Paume, la société Colas a entamé les travaux de terrassement qui sont maintenant bien avancés.

Les réunions hebdomadaires de travail servent surtout pour le moment à demander aux entreprises les éléments complémentaires (plans de détail, échantillons de produits etc) à destination des architectes mais aussi des autres entreprises.

Pour l'organisation de la cantine scolaire en Juin et Juillet, nous avons finalement pris la décision de recourir à la fourniture de repas par un prestataire extérieur, en l'occurrence la société Restoria. Ce sera également le cas pour les repas Centre de Loisirs cet été.

Pour des questions notamment d'organisation matérielle, cette solution est apparue la plus simple.

Le prix du repas pour 5 éléments s'élève à 2,94 € TTC pour les élèves de l'élémentaire et à 2,80 € TTC pour les élèves de maternelle.

Par ailleurs, les travaux de dévoiement de la ligne HTA par la rue Montreuil ont été réalisés comme prévu durant les vacances scolaires de Février.

City-Stade

La Société Sport -Nature a tenu ses engagements et a réalisé la structure du City-Stade fin Février. Il reste à finaliser l'aspect du sol au pied des poteaux et surtout à installer le sol en résine qui exige beau temps et température supérieure à 10°. Les tests de conformité ont été réalisés le 2 Mars et ont donné des résultats tout à fait satisfaisants.

Le City-Stade n'est en tout cas pour le moment pas opérationnel.

Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant

Nous attendons 1-la signature de l'acte d'achat des biens des héritiers Pottier à l'étude de Me Ferrand à Saint-Calais, 2-Le dénouement de l'affaire de la maison propriété de la famille Ninat toujours occupée par sa locataire.

Celle-ci nous a toutefois ouvert ses portes le 1^{er} Mars, de façon à permettre à l'architecte de bien comprendre la situation d'enchevêtrement des structures de cette maison avec la maison voisine propriété de Mr et Mme Provost.

Le cabinet d'architectes Ledru avait auparavant présenté le dernier état de son projet au Groupe de Travail le jeudi 15 Février. Le plan d'ensemble est dans le dossier.

Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune.

La cérémonie de passation de pouvoirs entre le Lieutenant Eric Amary et l'Adjudant-Chef Philippe Martin aura lieu le vendredi 6 Avril à 19h.

Eric Granger a été élu récemment président de l'Amicale. Il remplace dans cette fonction Miguel Hervé.

Voirie

Nous avons toujours beaucoup de soucis avec l'état de la voie de la Rue Nationale au niveau de la Place du Petit Marché et ses conséquences sur la tenue des pavés.

Les services du Département viennent de nous faire savoir qu'ils avaient l'intention, dans le cadre de leur programme annuel d'entretien, de programmer des travaux préparatoires au renouvellement de la couche de surface par un enduit d'usure sur la D357 en agglomération. Ces travaux préparatoires seraient faits en 2018 et les enduits d'usure en 2019.

Mais si la commune souhaite que soit mise en œuvre une autre technique telle qu'un tapis en enrobé, dans ce cas elle assume la maîtrise d'ouvrage de l'opération et son coût est à sa charge. Mais elle peut bénéficier d'une subvention d'un montant équivalent à celui de la réalisation de l'enduit.

Avant d'aller plus loin, nous allons nous rapprocher des services du Département pour connaître les enjeux financiers de cette seconde solution. Toutefois, le Département vient d'informer la Commune ce jour que compte tenu des divers programmes de travaux prévus sur le département, cette opération ne commencerait pas en 2018.

Dans l'immédiat, nous avons procédé au retrait des pavés descellés et nous les avons remplacés par de l'enrobé à froid.

Concernant le descellement des pavés, Mme ASSE-ROTTIER signale que le problème se retrouve au niveau du rond-point de la Poste.

Le Maire indique que cette partie est du ressort du Département.

Nous avons par ailleurs demandé à la société Colas de reprendre dans la partie supérieure de la RN des bouches d'engouffrement des Eaux Pluviales à nouveau très dégradées par le passage des camions.

Préparation PLUi

Après les débats sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), nous entrons donc maintenant dans la phase de définition du zonage autour de 4 grandes catégories de zones

-Zone Urbaine: U

-Zone à Urbaniser: AU

-Zone Agricole: A

-Zone Naturelle: N

et de la règlementation applicable à ces zones.

Sont également à définir les choix en matière d'environnement : protection des haies bocagères, des boisements, des cours d'eau, des zones humides etc.

Les consultants missionnés par la Communauté de Communes pour l'accompagner dans cette démarche vont actuellement à la rencontre de toutes les communes et c'était aujourd'hui le tour de Bouloire.

Nous avons donc évoqué la problématique spécifique de notre commune et un certain nombre de points spécifiques à traiter et prendre en compte.

Un point a été fait sur le tracé de l'enveloppe urbaine et sur les parcelles pouvant être construites dans ce périmètre. Le Maire indique que la Commune doit se prononcer sur le devenir de plusieurs parcelles au centre du village : terrain de camping, zone jardins près de la rue du Jeu de Paume, implantation d'emplacements réservés pour de futurs aménagements communaux...

Le Maire explique que hors enveloppe urbaine, toute consommation de terres agricoles doit être justifiée. Aussi pour Bouloire, seule une superficie de 4 hectares est prévue pour l'extension urbaine, ce qui est très restreint par rapport à la superficie actuelle prévue au PLU de 2004. Un choix sera donc à faire sur la localisation de ces 4 hectares en fonction de plusieurs facteurs : proximité des services, existence des réseaux ou non, liaison avec les espaces urbains actuels, environnement paysager ... Il précise que toutes les parcelles constructibles aujourd'hui ne le seront plus avec le PLUi, puisque l'extension urbaine va être limitée à 4 hectares.

M. GIRAULT indique qu'il a retenu ce matin que l'assainissement collectif sera à prévoir dans les zones classées pour l'extension urbaine.

Le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure, une réunion et une enquête publiques seront organisées pour faire connaître le projet de PLUi aux administrés et recueillir leurs avis.

Personnel communal

En 2017, le personnel communal a bénéficié de 511 heures de formation dont plus d'1/3 en matière de sécurité. Un état détaillé des formations réalisées est joint au dossier.

Divers

- La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le jeudi 22 Mars 10h.

Il est rappelé qu'une Commission intercommunale des impôts directs a été créée pour procéder aux évaluations foncières des locaux commerciaux et des établissements industriels. Suite aux propositions faites par les communes et la Communauté de Communes, la DGFIP a retenu 10 Commissaires titulaires (dont Mr Christophe Bouet) et 10 Commissaires suppléants (dont Mr Pascal Cissé, d'Evailly).

- Mr Nobécourt et Mme Bonisoli nous ont fait part de leur décision de quitter le 31 Mai le logement qu'ils louent au-dessus de l'ancienne Perception. L'occasion se présente donc de se reposer des questions sur l'usage que nous voulons faire de ce logement : continuer la location, garder le logement en réserve comme logement d'urgence, proposer la location à des personnes en stage de courte durée sur la Commune, etc...

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 BUDGETS COMMUNAUX : COMPTES DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres présents que le vote du Conseil Municipal sur les comptes de gestion établis par la Perception doit intervenir avant le vote sur les comptes administratifs établis par la Commune. Il indique que les comptes de gestion pour 2017 sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2017 et propose donc de les valider.

01 - SERVICE GENERAL - COMPTE DE GESTION 2017

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2017 pour le Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2016, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017 pour le service général,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

02 - ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2017

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2017 pour l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2016, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017 pour le service Assainissement,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

2.2 BUDGETS COMMUNAUX : COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Maire présente les différents comptes administratifs de la Commune pour l'année 2017. Il donne lecture et commente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour chaque budget.

Une note est diffusée au Conseil Municipal établissant un comparatif entre les comptes administratifs 2016 et 2017, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Les comptes de la section fonctionnement font apparaître des dépenses d'un montant de 1.548.482€ et des recettes d'un montant de 2.167.487€ et donc un autofinancement de 619.005€. Les dépenses sont restées au niveau de celles de 2016 alors que les recettes se sont accrues de près de 104.000€ du fait notamment d'une augmentation significative de la Dotation de Solidarité Rurale.

En Section investissement, il y a eu peu de dépenses (410.937€) en 2017 car il était nécessaire de faire des réserves en vue de faire face au coût du grand chantier écoles qui se déroule sur les deux exercices 2018 et 2019. Le montant des recettes a été de 930.686€ et l'excédent de l'exercice est donc de 519.749€. Vient s'y ajouter l'excédent de l'exercice précédent d'un montant de 305.625€.

Hors les premières dépenses relatives au Chantier Ecoles, les principales dépenses de l'exercice 2017 ont eu trait à la première étape de la réfection de la route de Surfonds (33.149€), aux illuminations de Noël (10.186€), à l'achat d'équipements et matériels divers pour le Service Technique (7.232€), à des améliorations en matière de signalétique (5.910€) et à la climatisation du local mis à disposition de la Radio Ornithorynque (4.065€).

03 - SERVICE GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2017	Investissement	A	-1 247 322,00	F	2 013 776,00	766 454,00	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2017		519 749,00	K	410 937,03	N 930 686,03	
	Solde 2016 reporté (001)	L	305 625,32	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	825 374,32	410 937,03		1 236 311,35	
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2017		619 005,28	P	1 548 482,49	Q 2 167 487,77	
	Solde 2016 reporté (002)	M	0	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	619 005,28	1 548 482,49		2 167 487,77	
Résultats cumulés 2017			197 057,60	3 973 195,52		4 170 253,12	
Résultats cumulés hors restes à réaliser			1 444 379,60	1 959 419,52		3 403 799,12	

04 – ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2017	Investissement	A	0	F	0	0	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2017		117 961,66	K	34 365,32	N 152 326,98	
	Solde 2016 reporté (001)	L	306 381,59	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	424 343,25	34 365,32		458 708,57	
Section d'exploitation	Résultats propres à 2017		61 070,19	P	63 455,18	Q 124 525,37	
	Solde 2016 reporté (002)	M	0	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	61 070,19	63 455,18		124 525,37	
Résultats cumulés 2017			485 413,44	97 820,50		583 233,94	
Résultats cumulés hors restes à réaliser			485 413,44	97 820,50		583 233,94	

M. PAPILLON demande quels investissements sont envisagés pour l'assainissement collectif.

Le Maire répond que suite au diagnostic réalisé par AUDIT ENVIRONNEMENT, plusieurs pistes ont été évoquées : travaux sur les réseaux existants pour diminuer l'apport des eaux pluviales parasites, rénovation de la station d'épuration.

Il ajoute que lors de la réunion de ce matin relative à l'élaboration du PLUi, ce point a été abordé, car une future extension urbaine nécessite une réflexion sur l'assainissement collectif : impact de la construction des logements sur la capacité à traiter les eaux usées au niveau de la station d'épuration, la capacité sera-t-elle suffisante, question de l'extension des réseaux nécessaires aux parcelles classées comme constructibles ...

M. GIRAULT rappelle que la limitation de l'apport des eaux pluviales permettrait à la station d'épuration de récupérer une marge de fonctionnement.

A 21h50, le Maire sort de la salle pour le vote des Comptes Administratifs 2017.

durant les vacances de printemps. Dans un premier temps, seule avait été prévue l'installation d'un bloc sanitaires, ce qui avait fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de la séance du 5 février dernier. Cependant considérant la durée du chantier et afin de prendre en compte le souhait de l'équipe enseignante, il a été décidé de compléter la location du module de sanitaires avec celle de 3 modules vides en vue de créer un préau.

Après consultation, la Commune a reçu deux propositions, dont une de la société CCMB de Spay d'un montant très élevé (plus de 12 000 € HT).

La société spécialisée DRON Location, basée à Changé, présente une proposition pour la location des modules suivants :

- un module sanitaire de 6 m x 2,4 m, soit une superficie de 14,70 m², composé de 2 compartiments comprenant :

- . côté fille : 3 wc à l'anglaise avec distributeur de papier toilette, 1 lavabo double,

- . côté garçon : 3 wc à l'anglaise, avec distributeur de papier toilette, 3 urinoirs, 1 lavabo double.

- 3 bungalows assemblés, pour constituer un préau de 45 m² ouvert en façade.

Le coût de location de ces modules pour 6 mois s'élève à 7 770 € HT, comprenant la location proprement dite et le transport. Les raccordements aux réseaux (eau, assainissement, électricité) sont à faire par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- décide de louer un module de sanitaires et 3 modules pour préau à la société DRON, pendant une durée de 6 mois, pour un montant de 7 770 € HT,

- dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

Le Maire ajoute que la localisation pour l'implantation de ces modules a été étudiée avec le cabinet d'architecture afin de ne pas gêner le chantier Ecoles.

2.4 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

08 - CONTRAT DE RURALITÉ – REHABILITATION SECTEUR COURS DU LOUVRE ET DU CROISSANT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017, la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a signé un Contrat de Ruralité avec l'Etat. Pour Bouloire, une action a été inscrite dans la thématique 2 relative à la revitalisation des bourgs-centres. Cette action porte sur la réhabilitation en centre bourg du secteur des cours du Louvre et du Croissant.

Les caractéristiques de ce projet qui concerne un secteur sinistré d'une superficie de l'ordre de 2 250 m² situé en plein centre du village sont les suivantes :

- création d'un nouveau quartier urbain dans l'esprit du label EcoQuartier,

- redynamisation des commerces, dont 3 sont actuellement en arrêt d'exploitation, situés en bordure de la rue Nationale,

- amélioration de l'accessibilité des personnes âgées et handicapées avec création d'une rampe d'accès qui desservira 2 commerces,

- création à l'intention des personnes âgées d'une nouvelle offre de 5 logements adaptés à leur situation dans l'esprit du standard "Habitat Seniors Services" et facilitant le maintien à domicile des seniors autonomes,

- aménagement d'une liaison douce entre les commerces et services du centre du village et la Maison Médicale située à l'extrémité du secteur concerné.

Le coût estimatif de cette opération à la charge de la Commune s'élève à 292 981 € HT et comprend l'acquisition de la maison NINAT, les démolitions de bâtiments, les aménagements (VRD, espaces verts, éclairage public, rampe accessibilité pour les commerces), mais pas la construction des 5 logements locatifs qui sera réalisée par le bailleur social Sarthe Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour :

- donne son accord sur le projet Réhabilitation du secteur des cours du Louvre et du Croissant tel que présenté, pour un montant prévisionnel de travaux de 292 981 € HT,

- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les budgets 2018 et 2019,

- sollicite de l'Etat une aide financière de 20% pour la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

09 - ECOLE ELEMENTAIRE - CLASSE CULTURELLE 2018 – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Maire expose aux conseillers que depuis de nombreuses années, un séjour en classe de neige était organisé pour les élèves de CM2 et la Commune était chargée de payer les factures correspondant au séjour, d'établir les participations demandées aux familles et de récupérer les paiements par le biais du Trésor Public. Pour l'année scolaire 2017/2018, l'équipe enseignante de l'école élémentaire a fait le choix d'organiser une classe de découverte en lieu et place de la classe de neige. De même, c'est la Coopérative scolaire qui assure l'organisation du séjour et s'occupe de récupérer le paiement des participations auprès des familles.

Le séjour retenu est une classe culturelle qui aura lieu à Paris du 14 mai au 18 mai prochain, sur la base des éléments suivants :

- participation de 51 élèves des niveaux CM1 et CM2,
- coût total estimé de l'ordre de 21 282 € sur la base de 51 participants, comprenant le séjour pour 18 138 €, les activités pour 262 €, le transport pour 2 750 € et divers frais pour 132 €.

Le Maire précise que la participation demandée aux familles s'élève à 166,88 € par élève, le montant étant identique quels que soient les revenus de la famille, mais très inférieur par rapport à celui demandé pour la classe de neige (entre 235 € et 335 € par élève), le coût total de la classe culturelle étant inférieur.

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer la participation financière de la Commune pour ce séjour au montant de 9 390 €, correspondant à la participation des 45 enfants pris en charge par la commune de Bouloire. La Commune de Surfonds participera à hauteur de 1 252 € pour les 6 enfants scolarisés à Boubire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- décide d'attribuer une subvention de 9 390 € à la Coopérative scolaire pour le financement de la classe culturelle décrite ci-dessus,
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

10 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018

Le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter auprès de l'Etat l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de Rénovation de l'éclairage public dans les rues Jean Rostand, Jacques Prévert, des Sablons et du 11 novembre, opération susceptible de bénéficier d'une subvention au taux de 50%.

Il rappelle les caractéristiques principales de ce projet visant à installer des lampadaires plus modernes et moins énergivores raccordés à des armoires d'éclairage public déjà dotées d'une horloge limitant la durée de l'éclairage :

- à partir de l'armoire 10 : dépose de 27 mâts et lanternes à boule ou bi-tube et repose de 27 mats ou crosses avec installation de lanternes équipées en LED,
- à partir de l'armoire 4 : dépose de 12 mâts et lanternes à boule et repose de 12 mats avec installation de lanternes équipées en LED.

Le coût des travaux est estimé à 29 058,23 € HT. Le planning prévisionnel des travaux est prévu en fin d'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour :

- retient le projet de Rénovation de l'éclairage public tel que présenté pour un montant prévisionnel de travaux de 29 058,23 € HT,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 50%, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2018,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget 2018,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

11 - MEDIATHEQUE – FETE DU LIVRE ET DU JEU

Le Maire expose aux conseillers présents que dans le cadre de la fête du livre et du jeu, la Médiathèque organise, en plus des activités présentées lors de la séance du 5 février 2018, les animations suivantes :

- atelier participatif du dessin vivant par Jacqueline Caulet pour la somme de 200 €,
- création d'un escape game avec le Local Jeunes et le théâtre Epidaure, avec l'intervention de Escapetime pour un montant de 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- * donne son accord pour la réalisation de ces animations complémentaires pour un montant de 650 €,
- * sollicite du Département de la Sarthe une subvention de 40% sur l'atelier lecture et la fête du livre pour le financement de cette opération,
- * autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

2.5 POINTS DIVERS

12 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Contrat de repérage amiante secteur Cours du Louvre et Croissant par Cabinet POUX pour 280 € HT,
 - * Fourniture et pose de miroirs dans la salle polyvalente par Miroiterie LEBRUN pour 1 858,17 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
 - * Concession de terrain pour une durée de 50 ans pour la famille PITARD-MONCHÂTRE
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par Mmes FLORIN et PEUPIN à Mme BOIVIN Françoise d'une propriété bâtie au 1, rue Auguste Renoir,
 - * Vente par M. MEDARD Jacky à M. METAIS Adrien et Mme MORIN Kelly d'une propriété bâtie au 11, route de la Butte,
 - * Vente par Mme RICHARD Sandrine à Mme GUILLONNEAU Marinette d'une propriété bâtie rue du Jeu de Paume.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

A propos de la vente MEDARD, M. PAINEAU revient sur l'arrêt du TIS devant le 11, route de la Butte. Il souhaite savoir ce qu'il est envisagé de faire pour améliorer cet arrêt.

Le Maire répond que la réalisation d'une plate-forme pour l'arrêt du TIS coûterait cher car il faut une plate-forme assez vaste pour permettre à un car de s'arrêter. Il va examiner ce qui peut être fait à moindre coût pour améliorer la situation.

➤ MEDIATHEQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2017

La responsable de la Médiathèque a établi le rapport d'activités de cette structure pour l'année 2017. Il sera présenté au Conseil Municipal lors de la séance. Ce rapport sera envoyé par mail aux conseillers municipaux. Mme DELOUBES indique que la responsable de la Médiathèque a établi le rapport d'activités de cette structure pour l'année 2017. Ce rapport a été envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Elle donne lecture des principaux éléments de l'année passée : fréquentation, répartition des inscrits par âges et par communes, ressources numériques, accueil de groupes, action culturelle, équipe. Elle présente également les souhaits d'investissement pour 2018 : réaménagement du hall du Centre Epidaure, suite du

réaménagement de la Médiathèque, achat d'une boîte à livres, constitution d'un fonds de jeux...
Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

M. GIRAULT s'étonne que la Médiathèque soit fermée la plupart du temps pendant les vacances scolaires, alors que les usagers sont davantage disponibles pendant ces périodes.

13 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN - MODIFICATION STATUTAIRE

Le Maire explique aux élus que le Conseil communautaire du Gesnois Bilurien a initié une procédure de modification de ses statuts lors de son conseil communautaire du 15 février dernier pour ajouter dans ses statuts un article qui n'avait pas été repris dans l'arrêté préfectoral de fusion. Il s'agit pour le Conseil communautaire de pouvoir décider de son adhésion à un syndicat, sans repasser par une consultation de ses 23 communes

Il soumet l'article suivant à l'approbation des Conseillers :

« Conformément à l'article L5214.27 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la communauté de communes à un établissement de coopération intercommunale est décidée par le conseil de communauté de communes statuant à la majorité qualifiée ».

M. GIRAULT fait une remarque sur le fait que les communes sont petit à petit dépouillées de leur pouvoir décisionnaire et qu'on les éloigne des centres de décision.

Le Maire rappelle qu'inviter 23 conseils municipaux à se prononcer sur des décisions de cette nature prend trois mois, et encore ! sans que tous aient délibéré dans ce délai. Il faut donc aussi dans nos modes de fonctionnement privilégier les solutions de simplification.

Il rappelle aussi que chaque commune est représentée au conseil communautaire et que le devoir des délégués de chaque commune est d'assurer une bonne fonction relais d'information entre le conseil communautaire et le conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien en date du 15 février 2018, approuvant la modification de ses statuts pour l'adhésion à un syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour (4 abstentions : Mmes ASSE-ROTTIER et GELINEAU, MM. GIRAULT et TROCHON)

- donne un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de commune Le Gesnois Bilurien pour l'adhésion à un syndicat, telle que présentée ci-dessus,
- charge le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

14 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN - ADHESION AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5214- 27,

Vu l'arrêté de transformation de l'institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en Syndicat Mixte, du 27 novembre 2017,

Vu le projet de statuts du Syndicat du bassin de la Sarthe annexé,

Vu les statuts de la communauté de communes en matière de planification de la gestion des eaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour

- donne un avis favorable pour l'adhésion de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien au Syndicat du bassin de la Sarthe, syndicat mixte ouvert issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe,
- charge le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

15 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS POUR LE SCOT ET LE PCAET

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à terme la Sarthe doit être couverte entièrement par des périmètres de Schémas de Cohérence Territoriale.

Il précise que le SCoT est un document de planification composé :

- d'un rapport de présentation (diagnostic du territoire),
- d'un projet d'aménagement et de développement durables du territoire (projet politique de territoire),
- d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (prescriptions sur PLUi et opérations d'aménagement de plus de 5000 m² de surface de plancher).

Le Maire ajoute que le SCoT a pour but de mettre en cohérence les différentes politiques d'aménagement du territoire (gestion économe de l'espace, urbanisme, habitat, environnement, transports, commerce, équipements, agriculture, communications électroniques, ...) dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain. Il rappelle qu'une réunion d'information a été organisée le 29 mai 2017 à Bouloire, à laquelle ont été conviés tous les conseillers municipaux.

Le Maire explique que la Communauté de Communes dispose de 2 options pour se prononcer sur l'intégration du Gesnois Bilurien dans un futur périmètre de SCoT :

- Un SCoT Perche Sarthois à créer avec deux autres communautés de communes : l'Huisne Sarthoise (28 925 habitants) et les Vallées de la Braye et de l'Anille (15 815 habitants),
- Adhérer au syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans, structure porteuse d'un SCoT composé au 1^{er} janvier 2014 de 262 842 habitants, 45 communes et 4 EPCI (Maine Cœur de Sarthe, Le Mans Métropole, Sud Est du Pays Manceau et Orée de Bercé Béloinois).

Le Maire donne les résultats du vote du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 sur ce sujet :

- SCoT Pays du Mans : 30 voix
- SCoT Pays du Perche Sarthois : 11 voix.

M. TROCHON évoque sa crainte du faible poids des élus locaux pour la représentation des communes rurales dans ces grosses structures.

Le Maire répond qu'il a plusieurs fois constaté au cours des réunions passées du respect tenu à l'égard des opinions des élus ruraux. Il souligne que les élus locaux ont un devoir de s'exprimer et d'énoncer les remarques qu'ils auraient à faire. Il rappelle également que le Pays du Mans n'est pas la même structure que Le Mans Métropole et a un territoire beaucoup plus étendu au niveau du secteur rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 abstention : M. TROCHON)

Vu le Code de l'Urbanisme et ses articles L 143-1 et suivants,

Vu les périmètres de SCoT déjà publiés en Sarthe,

Considérant que le périmètre d'un SCoT doit être d'un seul tenant et sans enclave,

Considérant que la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement, de consommation foncière, de performance énergétique, d'aménagement numérique doit être traitée à l'échelle du territoire SCoT,

- Donne un avis favorable sur la demande d'adhésion de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien au syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans, à qui sera également déléguée la compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- charge le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

3 - QUESTIONS DIVERSES

* Fossés

M. GIRAULT souhaiterait que soit davantage contrôlé le travail de l'entreprise CHERON chargée de l'entretien des bermes et des fossés hors agglomération. Il pense que des économies sont à faire à ce niveau notamment en termes de temps de travail car il a remarqué que le tracteur passait 3 fois sur la même portion de fossé (bas-côté, fossé, côté champs) même s'il y a très peu d'herbe à faucher.

Le Maire indique qu'il transmettra l'information à Gérard AMESLON, en charge de la voirie. Il précise toutefois qu'il n'a pas constaté d'évolution marquante au niveau du montant des factures dans le temps passé pour ce travail.

M. PASQUIER signale de son côté que l'écoulement des eaux pluviales ne se fait pas correctement route de la Janverie à l'angle de la route des Haies (busage trop haut et trop plat). Le Maire prend note de l'observation et indique qu'il conviendra d'aller sur place pour examiner le problème.

M. GIRAULT signale également que de nombreux fossés ou buses sont bouchés : route des Chesneaux, route de Surfonds, route de la Butte. Il rappelle qu'antérieurement, des saignées étaient pratiquées tous les ans par le Service Technique.

M. PASQUIER tient à signaler que les travaux réalisés route de Surfonds au niveau du Pont de Folie se révèlent tout à fait efficaces et que le problème d'inondation a ainsi été résolu.

*** Passages piétons**

M. GIRAULT signale que les anciens passages piétons devant les commerces se voient encore même si la peinture s'altère progressivement. Cela présente un danger car les piétons ont le sentiment d'utiliser un passage protégé alors qu'il ne l'est plus.

Le maire répond qu'effectivement il n'a pas voulu engager de dépenses pour effacer totalement des passages piétons qui ne sont plus opérationnels. Il laisse le temps et les passages de véhicules faire le nécessaire. Il précise que la question évoquée concerne surtout le secteur de la Place du Petit Marché à un endroit où la vitesse est limitée à 30.

Mme ASSE-ROTTIER indique qu'il y a un "trou noir" en éclairage public au niveau de la boulangerie en face de la place du Petit Marché. Le Maire va prendre contact avec CITEOS pour étudier ce point.

*** Décorations de Noël**

Mme ASSE-ROTTIER s'étonne que certaines décorations de Noël soient toujours en place sur la place du Château.

Le Maire indique que les guirlandes de pastilles brillantes vont être laissées dans les arbres pour éviter un coût de retrait.

Pour les rideaux lumineux installés sur la tour du château, il explique que la nacelle louée était prévue pour une hauteur de 18 mètres, ce qui correspondait au niveau du décrochage, mais en réalité la nacelle ne montait qu'à 15 mètres, rendant impossible le démontage. Pour cette année, ces rideaux vont donc rester en place, mais ils ont été repoussés sur les côtés et se voient peu.

*** Perche Sarthois**

Mme ASSE-ROTTIER informe les élus que le Pays du Perche Sarthois va fêter son 20^{ème} anniversaire. A cette occasion, un circuit va être organisé sur une journée (sans doute un samedi) à l'attention des élus avec visites de différents lieux sur le territoire : Montmirail, musée de la musique mécanique... La date n'est pas encore fixée.

Le Maire rappelle que les projets de budgets primitifs seront présentés aux conseillers municipaux lors d'une réunion informelle qui aura lieu le lundi 26 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Le Maire
Jean-Marie BOUCHÉ

La Secrétaire de séance
Isabelle GELINEAU

Les Conseillers Municipaux